

BUDGET PRIMITIF 2019

RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019



INTRODUCTION

Le budget primitif 2019 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 25 février dernier.

S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser d'investissement et la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent, conformément au projet de délibération soumis au vote de l'assemblée délibérante à cette même séance.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2019 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement.

I. LA BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

Le projet de budget primitif de l'exercice 2019 s'équilibre à 9 167 902,67 €. Ce projet de budget confirme l'accélération du programme d'investissement de la municipalité financé principalement par les résultats d'exploitation des années antérieures et par l'épargne dégagée sur l'exercice.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 512 683,02 €	5 694 271,41 €	1 762 427,66 €	1 572 525,87 €	7 275 110,68 €	7 266 797,28 €
Opérations d'ordre	899 061,39 €	60 000,00 €	160 000,00 €	999 061,39 €	1 059 061,39 €	1 059 061,39 €
Opérations de l'exercice	6 411 744,41 €	5 754 271,41 €	1 922 427,66 €	2 571 587,26 €	8 334 172,07 €	8 325 858,67 €
Résultats reportés		657 473,00 €	522 723,62 €		522 723,62 €	657 473,00 €
RAR 2018			311 006,98 €	184 571,00 €	311 006,98 €	184 571,00 €
Total du budget	6 411 744,41 €	6 411 744,41 €	2 756 158,26 €	2 756 158,26 €	9 167 902,67 €	9 167 902,67 €
<i>Budget primitif 2018 (pour mémoire)</i>	<i>6 677 335,92 €</i>	<i>6 677 335,92 €</i>	<i>2 468 940,37 €</i>	<i>2 486 615,99 €</i>	<i>9 146 276,29 €</i>	<i>9 163 951,91 €</i>

Le volume global du budget primitif 2019 progresse donc de 0,24 % en dépenses par rapport au budget 2019, dont + 11,6 % pour la section d'investissement en raison principalement du passage en phase opérationnelle de l'opération de mise en accessibilité de l'école d'application du Centre.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

A. LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2019, un montant de 5 512 683 €, contre 5 746 032 € au budget primitif 2018, soit un recul de 4,1 %.

Pour mémoire, le budget primitif 2018 avait été établi sur la base d'hypothèses de provisionnement (constitution d'une provision pour gros entretien notamment) et intégrait des interventions majeures sur le patrimoine communal non valorisables en section d'investissement.

Compte	Libellé	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Variation	
					en euros	en %
011	Charges à caractère général	1 345 178 €	1 212 415 €	1 284 162 €	- 61 016 €	-4,5%
60	Achats	650 061 €	644 011 €	640 874 €	- 9 187 €	-1,4%
61	Services extérieurs	471 132 €	368 967 €	430 878 €	- 40 254 €	-8,5%
62	Autres services extérieurs	207 535 €	184 397 €	196 410 €	- 11 125 €	-5,4%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	16 450 €	15 039 €	16 000 €	- 450 €	-2,7%
012	Charges de personnel	3 194 666 €	3 043 750 €	3 222 266 €	27 600 €	0,9%
621	Personnel extérieur au service	0 €	0 €	0 €	- €	
633	Impôts et taxes sur rémunérations	82 155 €	76 509 €	77 661 €	- 4 494 €	-5,5%
64	Charges de personnel	3 112 511 €	2 967 241 €	3 144 605 €	32 094 €	1,0%
65	Autres charges de gestion courante	615 412 €	595 697 €	637 434 €	22 022 €	3,6%
653	Indemnités et frais des élus	114 943 €	112 700 €	114 395 €	- 548 €	-0,5%
6554	Participations (Crèche Frimousse)	107 000 €	106 999 €	107 000 €	- €	0,0%
657361	Subvention Caisse des Ecoles	53 540 €	52 400 €	58 833 €	5 293 €	9,9%
657362	Subvention C.C.A.S.	269 930 €	257 400 €	254 157 €	- 15 773 €	-5,8%
6574	Subventions aux personnes de droit privé	65 000 €	60 976 €	63 050 €	- 1 950 €	-3,0%
	Autres charges	5 000 €	5 223 €	40 000 €	35 000 €	700,0%
66	Charges financières	153 551 €	167 435 €	163 893 €	10 343 €	6,7%
67	Charges exceptionnelles	11 800 €	4 546 €	11 800 €	- €	
68	Dotations aux provisions	396 021 €	21 185 €	48 654 €	- 347 367 €	
014	Atténuation de produits	3 000 €	0 €	3 000 €	- €	
022	Dépenses imprévues	26 403 €	0 €	141 473 €	115 070 €	
TOTAL		5 746 032 €	5 045 027 €	5 512 683 €	- 233 349 €	-4,1%

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait se contracter de 4,5 % par rapport au budgété de l'année précédente.

Comme précisé lors du débat d'orientations budgétaires, cette évolution s'explique principalement par la diminution de 3 % des enveloppes budgétaires imposée aux gestionnaires de crédits et par la réduction du périmètre de couverture de l'assurance statutaire (- 17 150 € de cotisations par an).

Pour autant, le projet de budget primitif intègre, comme à chaque exercice, des dépenses exceptionnelles destinées à maintenir à niveau le patrimoine communal avec :

- la rénovation de la salle des mariages (6 000 €) ;
- la reprise de la toiture de la cantine du Haut Château (10 000 € avec prise en charge par l'assurance) ;
- la remise en état des escaliers du Foyer Foch (8 000 €) ;
- l'installation de protections murales dans la salle des fêtes Maringer (2 500 €) ;
- l'installation de système d'éclairage basse consommation dans plusieurs bâtiments municipaux (3 900 €) ;
- la construction d'un local de stockage pour le matériel de la salle Maringer (6 000 €) ;
- la réparation des bordures et allées du cimetière (7 500 €) ;
- le rechargement en schiste du terrain rouge de football (5 600 €) ;

- l'élagage d'arbres au parc du Haut Château (6 000 €) ;
- l'entretien des aires de jeux du Parc du Haut Château (2 100 €).

Le projet de budget primitif accueille également de nouveaux projets avec une proposition d'enveloppe pour la mise en place d'actions d'animation supplémentaires en direction de la jeunesse et l'adhésion de la ville d'Essey-lès-Nancy au centre de supervision urbain de la Métropole (7 200 € par an).

Il est proposé enfin de maintenir à 13 000 € le niveau des crédits affectés aux prestations d'assistance juridique compte tenu des recours administratifs et financiers engagés à l'encontre de la collectivité et d'inscrire 6 000 € de crédits pour le règlement d'une assurance dommage-ouvrage dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école d'application du Centre.

2. Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant.

Ce poste de dépenses devrait progresser de 0,9 % par rapport au budget primitif 2018, hors recettes perçues en compensation (voir en II.B.1 « Les atténuations de charges »), avec l'arrivée à échéance de contrats aidés et le renouvellement sur des dispositions de droit commun des postes ainsi libérés.

Une nouvelle fois, les mouvements de personnel sur ce nouvel exercice seront conduits avec le minimum d'impact budgétaire à savoir en année pleine :

Départ des effectifs		Arrivée dans les effectifs	
Arrivée à échéance d'un contrat d'agent d'animation (Ville + CCAS)	- 23 926 €	Intégration d'un agent d'animation	+ 31 660 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'agent des espaces verts	- 20 340 € (hors recettes perçues en compensation)	Recrutement d'un agent des espaces verts	+ 31 150 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'ATSEM à temps non complet	- 16 272 € (hors recettes perçues en compensation)	Recrutement d'un(e) ATSEM à temps non-complet	+ 22 634 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'agent d'entretien à temps non complet	- 12 495 € (hors recettes perçues en compensation)	Recrutement d'un(e) agent d'entretien à temps non-complet	+ 16 213 €
Arrivée à échéance d'un contrat d'apprentissage en petite enfance	- 13 830 €	Recrutement d'un(e) ATSEM à temps non-complet	+ 22 634 €
Arrivée à échéance d'un contrat aidé d'agent d'animation LAPE	- 15 200 € (nets des recettes perçues en compensation)	Recrutement d'un adulte-relais	+ 12 000 € (nets des recettes perçues en compensation)
TOTAL	- 102 063 €	TOTAL	+ 136 291 €

L'évolution de la masse salariale devrait également être soutenue par la reprise des revalorisations statutaires et indiciaires du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) suspendu pendant un an.

Le contrôle de la masse salariale sera assuré par un remplacement à minima des agents indisponibles pour raison de santé et par un encadrement strict des heures supplémentaires et complémentaires exécutées par les agents, en dépit de l'organisation d'un scrutin électoral sur l'exercice.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Ces charges, estimées à 637 434 €, seraient en progression de 3,6 % au regard du budget primitif précédent. Il est en effet proposé d'inscrire 40 000 € de crédits pour permettre l'admission en non-valeurs ou constater comptablement l'extinction de créances devenues irrécouvrables.

L'article consacré à la subvention d'équilibre versée au CCAS devrait quant à lui être en recul avec le transfert d'un agent du budget de l'établissement vers celui de la collectivité (voir en supra le paragraphe dédié aux charges de personnel). En revanche, la participation versée à la Caisse des Ecoles pourrait être en augmentation sur l'exercice en raison d'une progression attendue des inscriptions aux séjours en classes de découverte. Néanmoins, comme pour les années passées, les subventions versées aux établissements publics communaux seront ajustées au regard des dépenses réelles et devraient s'établir à des niveaux inférieurs à ceux budgétés.

Enfin, dans le prolongement de l'effort imposé aux gestionnaires de crédits, il est proposé de réduire de 3 % l'enveloppe des subventions versées aux associations.

4. Les charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

Ce poste de dépenses devrait progresser en 2019, non en raison de la contraction de nouveaux emprunts, mais pour permettre le rattachement d'une charge supplémentaire d'intérêts courus non échus (ICNE), opération purement comptable, imposée par l'instruction budgétaire M14, qui sera contrepassée l'exercice suivant (opération blanche sur deux exercices).

Considérant les intérêts réels, il est proposé, comme l'an passé, d'établir le niveau des crédits budgétaires en retenant une hypothèse de redressement des taux directeurs s'agissant des emprunts à taux variables ou révisables.

5. Les charges exceptionnelles

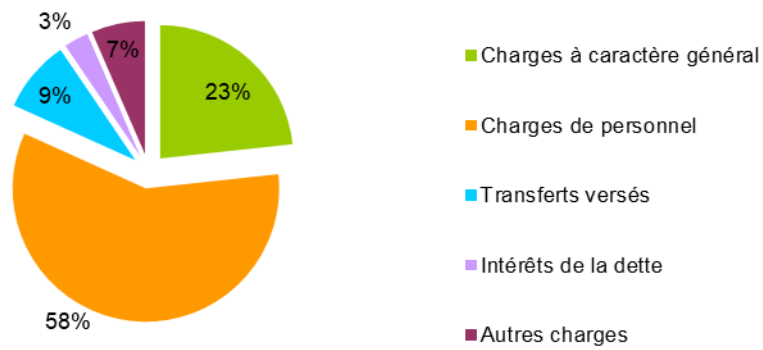
Il est proposé, pour ce poste de dépenses, de reconduire à l'identique les crédits inscrits au budget primitif précédent pour permettre l'annulation ou la réduction de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs (réduction de titres de taxe locale sur la publicité extérieure suite à suppression de dispositifs publicitaires, par exemple).

6. Les dotations aux provisions

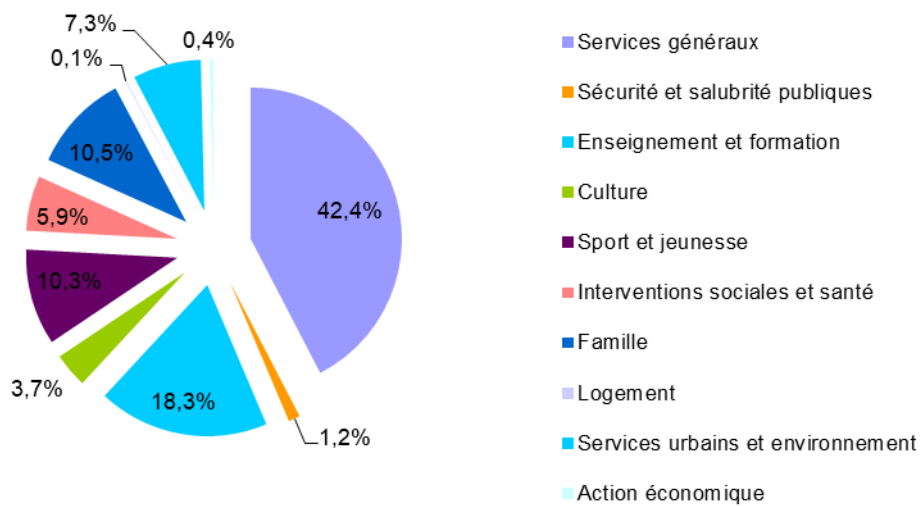
Ce chapitre regroupe les provisions constituées par la collectivité pour faire face aux risques et charges pesant sur son fonctionnement courant et relève de l'application du principe de prudence devant présider à l'élaboration d'un budget.

En application de la méthode statistique retenue dans la délibération du 17 octobre 2016 et sur les conseils du comptable public, il est proposé de compléter la provision pour restes à recouvrer de 48 654,41 € supplémentaires.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE (HORS PROVISIONS)



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS (HORS DEPENSES NON VENTILABLES)



B. LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever à 5 694 271 € en 2019, en recul de 7,1 % par rapport au budget primitif 2018 avec la baisse continue de la dotation forfaitaire.

Compte	Libellé	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Variation	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	77 024 €	82 610 €	64 083 €	- 12 941 €	-16,8%
70	Produits des services et du domaine	355 054 €	364 779 €	334 737 €	- 20 317 €	-5,7%
73	Impôts et taxes	3 236 781 €	3 971 346 €	3 870 052 €	633 271 €	19,6%
7311	Contributions directes	1 781 946 €	2 382 584 €	2 395 202 €	613 256 €	34,4%
732	Reversements de CET (CUGN)	740 500 €	747 881 €	742 500 €	2 000 €	0,3%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	330 000 €	342 812 €	350 000 €	20 000 €	6,1%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	215 000 €	312 402 €	215 000 €	- €	0,0%
7351	Taxe sur l'électricité	167 000 €	168 769 €	165 000 €	- 2 000 €	-1,2%
	Autres	2 335 €	16 898 €	2 350 €	15 €	0,6%
74	Dotations et participations	1 712 609 €	1 205 826 €	1 123 241 €	- 589 368 €	-34,4%
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	617 807 €	616 273 €	582 059 €	- 35 748 €	-5,8%
74121	D.S.R. (DGF)	99 900 €	97 138 €	102 917 €	3 017 €	3,0%
74127	D.N.P. (DGF)	13 500 €	13 297 €	13 297 €	- 203 €	-1,5%
74832	Attribution du FDPTP	0 €	4 041 €	0 €	- €	
74833	Compensations CET	0 €	0 €	0 €	- €	
74834	Compensations TF	14 425 €	12 891 €	10 000 €	- 4 425 €	-30,7%
74835	Compensations TH	646 773 €	161 748 €	160 000 €	- 486 773 €	-75,3%
74718	Autres participations de l'Etat	36 310 €	26 128 €	2 447 €	- 33 863 €	-93,3%
7473	Participations du département	960 €	500 €	1 734 €	774 €	80,6%
7475	Participations du Grand Nancy	23 585 €	30 110 €	23 600 €	15 €	0,1%
	Participations d'autres organismes (Caf...)	259 349 €	243 701 €	227 187 €	- 32 163 €	-12,4%
75	Autres produits de gestion courante	253 143 €	219 643 €	242 159 €	- 10 984 €	-4,3%
77	Produits exceptionnels	72 245 €	155 801 €	20 000 €	- 52 245 €	
78	Reprise sur amortissements et provisions	422 424 €	422 424 €	40 000 €	- 382 424 €	
	TOTAL	6 129 280 €	6 422 430 €	5 694 271 €	-435 009 €	-7,1%

1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve une partie des remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés et les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. Ce chapitre est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

Avec le non-renouvellement de contrats aidés, ce poste de recettes devrait reculer de nouveau en 2019. Par ailleurs, avec la réduction du périmètre de couverture de l'assurance statutaire, il est proposé de déterminer avec prudence la participation de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale à la rémunération des agents indisponibles pour raison de santé.

2. Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal.

En dépit de la revalorisation des tarifs des prestations en direction de la jeunesse, ce poste de recettes est attendu en recul de près de 30 000 € sur l'année 2019 en comparaison avec le réalisé 2018. Le retour à un rythme scolaire sur 4 jours à la dernière rentrée scolaire a mis un terme aux dispositifs Epa'temps et P'tits Répits et aux participations financières des parents à l'organisation de ces temps d'activités.

En revanche, les recettes de régie publicitaire affectées au financement du bulletin devraient se redresser en 2019 avec la conclusion, en fin d'exercice 2018, de plusieurs contrats publicitaires engageant les commerçants pour près d'un an de publication. Pour mémoire, la régie publicitaire du bulletin a fait l'objet d'une réinternalisation en septembre dernier.

3. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé essentiellement des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, devrait évoluer positivement en 2019, en dépit de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les contribuables à revenus modestes (mise en place d'un abattement supplémentaire de 35 % pour 80 % des ménages).

Toutefois, par prudence, s'agissant des contributions directes (taxes d'habitation et taxes foncières), les crédits inscrits sur l'article 7311 intègrent exclusivement :

- une revalorisation forfaitaire minimale des valeurs locatives cadastrales, la nouvelle formule de calcul instaurée par la loi de finances pour 2018 ne permettant pas d'anticiper le taux de progression (certains sites spécialisation augurant une revalorisation conséquente de 2,2 %) ;
- la décision de l'équipe municipale de ne pas faire progresser les taux d'imposition des ménages (TH, TFPB, TFPNB).

Avec une notification des bases prévisionnelles qui ne devrait pas intervenir avant la fin du mois de mars, le projet de budget a été construit sans tenir compte de l'évolution physique des valeurs locatives cadastrales.

	2018			2019			Variation des produits			Part de l'impôt
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits	En euros	En %	Dont bases	
Fiscalité des ménages										
Taxe d'habitation	15 055 941 €	7,95%	1 196 947 €	15 206 501 €	7,95%	1 208 917 €	11 970 €	1,00%	1,00%	50,47%
Taxe sur le foncier bâti	14 742 882 €	7,95%	1 172 059 €	14 890 311 €	7,95%	1 183 780 €	11 721 €	1,00%	1,00%	49,42%
Taxe sur le foncier non bâti	27 102 €	9,15%	2 480 €	27 373 €	9,15%	2 505 €	25 €	1,00%	1,00%	0,10%
Sous-total	29 825 925 €		2 371 486 €	30 124 185 €		2 395 201 €	23 715 €	1,00%	1,00%	100%
Allocations compensatrices										
d'exonérations de taxe d'habitation			161 748 €			160 000 €	- 1 748 €	-1,08%		
d'exonérations de taxe foncière			12 891 €			10 000 €	- 2 891 €	-22,43%		
Sous-total			174 639 €			170 000 €	- 4 639 €	-2,66%		
Total des impositions des ménages			2 546 125 €			2 565 201 €	19 076 €	0,75%		
Reversements de fiscalité										
Reversement de C.E.T.			747 881 €			742 500 €	- 5 381 €	-0,72%		
Compensation de CET			- €			- €	- €			
Sous-total			747 881 €			742 500 €	- 5 381 €	-0,72%		
Total de la fiscalité directe			3 294 006 €			3 307 701 €	13 695 €	0,42%		

Les reversements de taxe professionnelle de la Métropole, constitués par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, pourraient progresser en 2019, sous confirmation du dynamisme des bases commerciales enregistré depuis deux ans. Néanmoins, la prudence invite une nouvelle fois à inscrire au budget un montant de crédits équivalent aux produits perçus en 2018.

Les produits de la taxe locale sur la publicité extérieure devraient certainement évoluer avec l'indexation des tarifs de la taxe sur l'inflation constatée et surtout le changement de catégorie de certains dispositifs publicitaires en application de la décision de la Cour d'Appel de Metz de 2017.

Enfin, en raison de son évolution cyclique totalement imprévisible, il est proposé, comme les exercices passés, d'arrêter un niveau moyen de crédits de taxe additionnelle aux droits de mutation.

4. Les dotations et participations

Ce chapitre composé principalement des participations de l'Etat au fonctionnement des collectivités devrait reculer de près de 7 % par rapport au réalisé 2018.

La progression des dispositifs de péréquation devrait priver la collectivité d'environ 33 000 € de dotation forfaitaire sans pouvoir espérer en contrepartie de progression des dotations de péréquation. Par ailleurs, la fin de l'éligibilité de la ville au Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle se confirme un peu plus à chaque exercice.

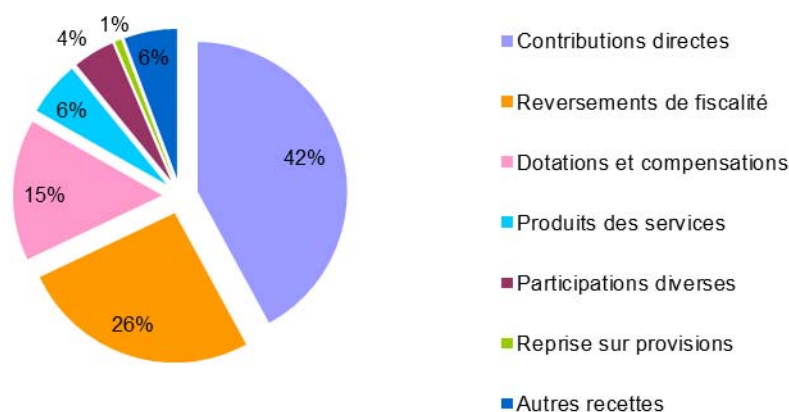
Par ailleurs, avec le retour à un rythme scolaire sur 4 jours depuis la dernière rentrée scolaire, le projet de budget primitif devra être constitué sans pouvoir compter sur le fonds de soutien aux activités périscolaires de l'Etat et sur le complément de financement de la Caf.

5. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

Les produits de location de salle évoluant au rythme imprévisible des demandes des particuliers, il est proposé d'évaluer ce chapitre à partir d'une hypothèse basse de perception.

STRUCTURE DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



6. Les reprises sur amortissements et provisions

L'apurement progressif des restes à recouvrer, engagé depuis 2017, consistant à admettre en non-valeurs et créances éteintes des titres émis par la collectivité sur les exercices passés, devrait conduire au déblocage d'une provision de 40 000 € selon les premières estimations du comptable.

C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut (composé du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des opérations d'ordre de transfert entre sections) devrait s'élever cette année à 839 061 € contre 960 716 € au budget primitif précédent.

L'autofinancement sera constitué, pour 85 %, par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le reste comprenant essentiellement l'amortissement obligatoire des immobilisations.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice ;
- les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

A. LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront en 2019, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1 762 428 €

Compte	Libellé	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
16	Remboursement d'emprunts	267 695 €	268 312 €	- €	276 110 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	52 092 €	3 932 €	5 587 €	10 266 €
205	Logiciels	9 437 €	3 932 €	5 053 €	9 732 €
2031	Frais d'études	42 655 €	- €	534 €	534 €
2033	Frais d'insertion	- €	108 €	- €	- €
204	Subventions d'équipements versées	75 850 €	19 554 €	- €	76 800 €
21	Immobilisations corporelles	591 038 €	364 102 €	121 158 €	536 167 €
2111	Terrains nus	22 500 €	22 483 €	- €	15 000 €
2121	Plantations	5 000 €	4 018 €	- €	1 500 €
2128	Agencements et aménag. de terrains	76 205 €	6 455 €	58 174 €	16 250 €
2135	Installations générales, agencements	257 673 €	177 798 €	15 992 €	95 891 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	23 671 €	9 355 €	3 507 €	4 330 €
2158	Matériels et outillages techniques	21 616 €	19 819 €	- €	10 000 €
2182	Matériel de transport	- €	- €	- €	18 000 €
2183	Matériel de bureau et informatique	23 200 €	13 117 €	3 232 €	37 781 €
2184	Mobilier	22 683 €	7 833 €	5 088 €	18 900 €
	Autres	138 490 €	103 224 €	24 456 €	71 415 €
26	Participations et créances rattachées	16 €	2 416 €	- €	- €
	Opérations d'équipement	- €			
93	Aménagement d'une crèche	5 252 €	3 886 €	1 135 €	- €
100	Réhabilitation de l'église St-Georges	10 601 €	7 145 €	- €	- €
102	Réhabilitation de l'école Prévert	35 216 €	12 135 €	125 €	- €
103	Réhabilitation de l'accueil de l'HDV	227 532 €	34 371 €	183 002 €	27 826 €
104	Construction d'une salle d'activités	171 840 €	171 024 €	- €	42 094 €
105	Mise en accessibilité de l'EAC	40 250 €	24 676 €	- €	793 164 €
	TOTAL			311 007 €	1 762 428 €
		1 477 382 €	911 553 €		2 073 435 €

1. Les dépenses financières

Les dépenses financières sont constituées, essentiellement, du remboursement annuel du capital de la dette et du capital des emprunts remboursés par anticipation.

Ce poste de dépenses devrait progresser d'environ 8 000 € en 2019 en raison des profils d'amortissement retenus par la collectivité lors de la conclusion des emprunts constituant son enveloppe de dette. Pour mémoire, les emprunts à échéances constantes se caractérisent par une

progression naturelle des montants amortis tout à long de leur vie en contrepartie d'un recul, à due concurrence, de la charge d'intérêts.

La proposition d'ouverture de crédits à 276 110 € intègre, par ailleurs, 500 € de crédits pour permettre, le cas échéant, le remboursement de dépôts de garantie en cas de départ de locataires.

2. Les subventions d'équipement

Au-delà des crédits dédiés à l'équipement aux associations, l'exercice 2019 devrait être caractérisé par le premier appel à contribution de la ville à la reconstruction de la crèche Frimousse (75 000 €) prévu initialement en 2018.

Il est proposé, à l'instar des exercices précédents, d'ouvrir 1 800 € de crédits pour permettre l'attribution de subventions d'équipement aux associations.

3. Les dépenses d'équipement

Parmi les dépenses d'équipement, on distingue :

- les dépenses liées à la valorisation du patrimoine communal et l'acquisition d'immobilisations :

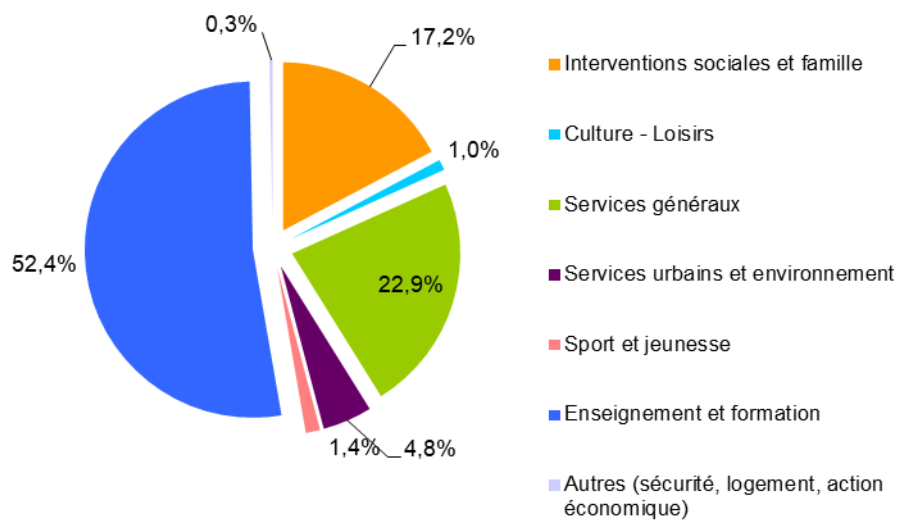
- **au profit des écoles** avec notamment l'installation de jeux et de sols amortissants dans la cour de l'école d'application du Centre (20 300 €), l'acquisition de matériel et mobilier pour les écoles (25 300 €) et la mise en accessibilité de la cantine (9 600 €) ;
- **pour améliorer le cadre de vie des habitants** avec la réalisation de travaux de mise en accessibilité du parc du Haut Château et divers travaux paysagers pour 19 250 €, l'aménagement du talus du cimetière paysager pour 27 100 €, l'aménagement du chemin de la butte Sainte-Geneviève pour 7 800 €...
- **pour améliorer la sécurité et le confort des usagers des équipements publics** avec la mise à niveau de dispositifs de vidéosurveillance (17 000 €), l'acquisition de matériel et mobilier pour l'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville (12 500 €), la refonte de la signalétique (11 500 €)...
- **pour le développement du territoire** avec l'acquisition d'un terrain au pied de la butte Sainte-Geneviève pour 15 000 € ;
- **pour le fonctionnement des services municipaux** avec l'acquisition du local accueillant la Maison de la Parentalité et le Relais d'Assistantes Maternelles pour 220 000 €, l'acquisition d'un véhicule de type benne pour 18 000 €, l'aménagement de postes de travail dans le cadre du plan pluriannuel de prévention pour 10 000 €...

- les opérations d'équipement avec :

- la mise en accessibilité de l'école d'Application du Centre pour 793 164 € ;
- le solde de l'opération de mise en accessibilité et d'aménagement de l'Hôtel de Ville pour 210 828 € (y compris restes à réaliser) ;
- le solde de l'opération de construction d'une salle d'activité scolaire et périscolaire pour 42 094 €

Dans le prolongement des exercices précédents, les opérations d'équipement présentant un caractère pluriannuel font l'objet d'inscriptions sous forme de crédits de programme, détaillés, dans le cadre des autorisations de programme, en annexe B.2.1 du budget primitif.

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts et sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 1 572 526 € en 2019.

Compte	Libellé	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	
				Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles
024	Cessions	123 000 €	- €	- €	20 500 €
10	Dotations	884 285 €	882 313 €	- €	1 232 561 €
10222	FCTVA	189 000 €	187 028 €	- €	100 000 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	695 285 €	695 285 €	- €	1 132 561 €
13	Subventions d'investissement	207 056 €	50 553 €	120 481 €	113 689 €
1321	Etat et établ. Nationaux	82 479 €	1 431 €	81 048 €	86 684 €
1323	Département	4 680 €	24 084 €	- €	4 680 €
1328	Autres subv.équipement	34 620 €	25 038 €	- €	8 923 €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	85 025 €	- €	39 433 €	13 402 €
1386	Autres établs publics locaux	252 €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €
	Recettes diverses	- €	735 €	- €	- €
100	Réhabilitation de l'église St-Georges	- €	- €	- €	- €
1321	Etat et établ. Nationaux	- €	- €	- €	- €
1323	Département	- €	- €	- €	- €
1328	Autres (mécénat, parlementaire)	- €	- €	- €	- €
102	Réhabilitation de l'école mat. Prévert	144 946 €	161 364 €	- €	- €
1321	Etat et établ. Nationaux	46 788 €	46 788 €	- €	- €
1328	Autres (Fsil)	- €	- €	- €	- €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	98 158 €	114 576 €	- €	- €
103	Réhabilitation de l'accueil de l'HDV	- €	- €	25 780 €	- €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	- €	- €	25 780 €	- €
104	Construction d'une salle d'activités	46 025 €	- €	38 310 €	25 776 €
1323	Département	- €	- €	- €	25 776 €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	46 025 €	- €	38 310 €	- €
105	Mise en accessibilité de l'EAC	- €	- €	- €	180 000 €
1341	Dotat° d'équipement des territoires ruraux	- €	- €	- €	180 000 €
Restes à réaliser N-1				184 571 €	1 572 526 €
TOTAL		1 405 312 €	1 094 965 €		1 757 097 €

1. Les dotations

Compte tenu des dépenses d'équipement réalisées en 2018, la ville devrait profiter d'un reversement de TVA d'environ 100 000 € en 2019.

La collectivité bénéficiera surtout d'une fraction significative de l'affectation de son excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice précédent pour financer ses investissements (1 132 561 € contre 695 285 € en 2018).

2. Les subventions d'équipement

La ville devrait percevoir environ 319 465 € de subventions en 2019 (hors restes à réaliser) dont :

- 180 000 € de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'accessibilité à l'école d'Application du Centre ;
- 83 206 € de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la réhabilitation des bâtiments scolaires ;

- 13 402 € de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réfection de la salle rouge de l'École d'Application du Centre ;
- 25 776 € du Département au titre du Contrat Territoires Solidaires pour la construction de la salle d'activités de l'école Mouzimpré ;
- 4 680 € du Département pour l'aménagement du chemin de la butte Sainte-Geneviève ;
- 3 478 € de Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour la mise en place de bornes wifi dans les bâtiments municipaux ;
- 8 923 € de certificat d'économie d'énergie.

3. Les produits de cession

Enfin, la ville pourrait percevoir cette année les 20.000 € de produits de cession inscrits aux budgets primitifs 2017 et 2018 correspondant à la vente de la parcelle située avenue de Saulxures, auxquels devraient s'ajouter 500 € pour la cession d'une table de mixage.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN STRUCTURE

